



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



Commune de:

67490 ALTENHEIM



Mise à jour

Juin 2014

PROJET 18082010

1



Préambule

Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), destiné au public, est un complément d'information au dossier d'information sur les risques émis par la Préfecture du Bas-Rhin . Tout citoyen peut consulter ces deux documents en Mairie.

Compte tenu des responsabilités des Maires en matière de sécurité publique, il convient de prévoir, parallèlement à l'information des habitants, l'organisation d'un dispositif de traitement des crises à l'échelon communal.

Cette structure de crise doit permettre la possibilité de faire face aux premiers instants de tout événement, moments où les communes peuvent être isolées et démunies.

C'est l'objet du **plan communal de sauvegarde** d'anticiper sur la survenue éventuelle d'une crise communale.

TERMINOLOGIE

Dans le cadre d'un plan de secours consécutif à un évènement, il importe que les mêmes termes soient utilisés par toutes les parties prenantes.

<u>ACCIDENT</u>: conséquence de l'action de l'homme sur un engin (avion, automobile, bateau, chemin de fer, ...). Dans ce cas, seule est utile l'intervention courante des services de secours.

<u>CATASTROPHE</u>: accident grave ayant entraîné la perte d'un nombre important de vies humaines et l'intervention renforcée d'un service ou l'action combinée de plusieurs services.

<u>SINISTRE</u>: évènement d'origine naturelle ou mettant en jeu les forces naturelles (incendie, éboulement, inondation) et nécessitant l'intervention combinée de plusieurs services.

<u>CATACLYSME</u>: évènement résultant du déchaînement imprévisible des forces cachées de la nature (raz-de-marée, séisme, cyclone) nécessitant l'action combinée de plusieurs services.

<u>DOS = DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS</u>: Autorité investie du pouvoir de police, selon l'importance de l'évènement le DOS est le Préfet ou le Maire, il fixe les orientations aux différents services afin de résoudre la problématique induite par l'évènement.

<u>COS = COMMANDANT DES OPERATIONS DE SECOURS</u>: Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant. Le COS est un cadre de Sapeur-Pompier placé sous l'autorité du DOS, le Préfet ou le Maire. Le COS dans le respect des orientations du DOS fixe les objectifs et commande l'ensemble des moyens mis à sa disposition concourant à la résolution de l'évènement.

Le risque majeur se définit comme une catastrophe qui se caractérise par sa gravité, si lourde à supporter par les populations, voire les Etats; sa fréquence, si faible, qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Commune de Altenheim PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ARRÊTE MUNICIPAL PAGE 3

ARRETE MUNICIPAL N°1

Vu:

- La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13,
- La circulaire du 25 août 2004 relative à la loi de modernisation de la sécurité civile,
- Le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212 1, relatif aux pouvoirs de police du maire ;

Considérant :

- que la commune de Altenheim est exposée à de nombreux risques tels coulées de boues
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de survenue d'un risque majeur ;

ARRETE:

Article 1^{er} : le plan communal de sauvegarde de la commune de Altenheim est établi à compter du 17 décembre 2010

Article 2 : le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie

Article 3 : le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application

Article 4 : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- à Monsieur le Sous-Préfet d'Arrondissement,
- à Madame le Chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civiles ,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- à Monsieur le Chef d'escadron de la Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Modifié à Altenheim le 11 Juin 2014

Le Maire VOLLMAR Mickaël

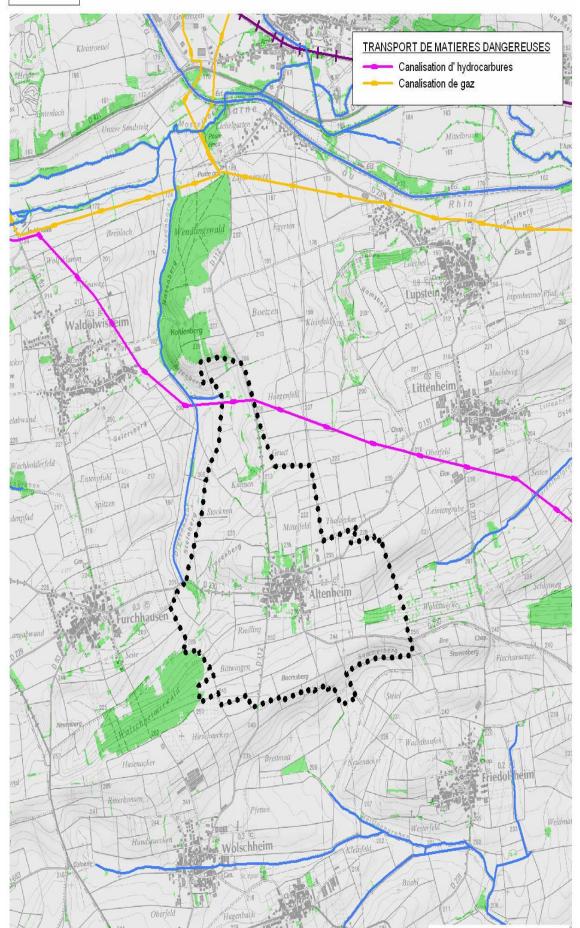
Commune de Altenheim		FICHE
	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE CADRE JURIDIQUE	Page 4

- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 art. 16: "La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en application des dispositions des articles L. 2211-1, L. 2212-2 et L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales, sauf application des dispositions prévues par les articles 17 à 22 de la présente loi".
- Loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 art. 17: "En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune, le représentant de l'Etat dans le département mobilise les moyens de secours relevant de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. En tant que de besoin, il mobilise ou réquisitionne les moyens privés nécessaires aux secours. Il assure la direction des opérations de secours. Il déclenche, s'il y a lieu, le plan Orsec départemental".
- Code Général des Collectivités Territoriales art. L 2212-1 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »
- Tous plans de secours et plans d'alerte concernant la commune

CHAPITRE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE



Carte des risques



INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

FICHE



ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITE

PAGE 7

Population 210 habitants Surface du ban communal 270 hectares

Conseil municipal:

Maire : VOLLMAR Mickaël 2, impasse de la Mésange 67490 Altenheim.

Tél 06.84.24.42.82.

1^{er} adjoint : HEITZ Jean Claude 1, rue de Friedolsheim 67490 Altenheim.

Tél 06.83.37.80.24.

2èm adjoint : KNOBLOCH Daniel 2, rue de la Colombe 67490 Altenheim.

Tél 06.86.88.18.30.

3èm adjoint : WICKER Murielle 2, rue des Vergers 67490 Altenheim.

Tél 06.82.87.22.25.

Membres du conseil municipal

: BOKAN Gérard 8A, rue de la Colombe 67490 Altenheim

Tél 03.88.70.24.88.

: GENTNER Sébastien 1, chemin du Mittelfeld 67490 Altenheim

Tél 03.88.70.21.95

: MARXER Christophe 14, rue Principale 67490 Altenheim

Tél 03.88.70.27.81.

: KNOBLOCH Michelle 11, rue de Dettwiller 67490 Altenheim

Tél 06.42.24.84.52

: MARXER Angélique 10, rue de Dettwiller 67490 Altenheim

Tél 06.21.42.94.14

: WICKER Colette 3, rue de Dettwiller 67490 Altenheim

Tél 03.88.70.26.50.

: BOHNER Etienne 3, rue de Wolschheim 67490 Altenheim

Tél 03.88.70.27.85.

Secrétaire : VIX Marie-Gérard 1, chemin des Vergers 67700 Wolschheim

Tél 03.88.70.27.80.



INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

PAGE 8

FICHE

PRESENTATION CONTEXTE GENERAL

Nombre d'habitants permanents

210 habitants

Répartition de la population sur le territoire de la commune

Toute la population habite le village, aucune construction isolée.

Populations identifiées « à risques »

0

* Lieux d'accueil d'enfants (voir liste, adresse et coordonnées dans l'annuaire de crise)

Nombre de crèches: 0
Nombre de garderies: 1
Nombre d'écoles maternelles: 1
Nombre d'écoles primaires: 0

* Personnes sous surveillance médicale ou nécessitant des soins à domicile réguliers (ne prendre en compte que les personnes sous assistance, nécessitant une continuité d'alimentation électrique)

0



INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION POPULATION PERMANENTE LISTE DES MAISONS ISOLEES DE LA COMMUNE

FICHE

PAGE 9

NOM DES FAMILLES	ADRESSE	NUMERO DE TELEPHONE	OBSERVATIONS

Commune de Altenheim		FICHE
	POPULATION SAISONNIERE ET ACTIVITES PONCTUELLES	Page 10

♥ Résidents secondaires

Nombre de résidences secondaires : (voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

0

Activités touristiques

(voir liste, adresses et coordonnées dans l'annuaire de crise)

Nombre d'hôtels:
Nombre de campings:
Nombre de gîtes:

Manifestations et événements divers

Type de manifestation ou d'événement	Lieu de la manifestation ou de l'événement	Date / Période de la manifestation ou de l'événement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
Fête Dieu	Village	Juin	100 personnes	VOLLMAR Bernard	7, rue Principale 67490 Altenheim Tél 03.88.70.20.96.
Théâtre	Salle polyvalente	Mars	200 personnes	VOLLMAR Mickaël	2, impasse de la Mésange 67490 Altenheim. 06.84.24.42.82



INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

FICHE

PAGE 11

Mairie : 15, rue Principale 67490 Altenheim

Eglise : 20, rue Principale 67490 Altenheim

Salle polyvalente : 24, rue Principale 67490 Altenheim

Ecole maternelle : 2, rue de Littenheim 67490 Altenheim



INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS

ENTREPRISES, ARTISANS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES

FICHE

PAGE 12

Entreprise d'artisanat. Gentner Antoine, 1 rue du Mittelfeld 67490 Altenheim

Vente d'échelles et de rayonnage.

Exploitations agricoles : Mertz Alain 6, rue de Wolschheim 67490 Altenheim

Marxer Patrick 10, rue Principale 67490 Altenheim

Hangar 8, rue de Dettwiller.

Reinhart Anne 12, rue Principale 67490 Altenheim

Marxer Christophe 14, rue Princiaple 67490 Altenheim Ferme située à la sortie d'Altenheim vers Littenheim (droite).

Nonnenmacher Patrick 1, Impasse de l'Eglise 67490 Altenheim Ferme située à la sortie d'Altenheim vers Littenheim (gauche).

Heitz Jean-Claude 1, rue de Friedolsheim 67490 Altenheim Ferme située à la sortie d'Altenheim vers Littenheim (droite). Hangar 3, rue du Steinaecker.

Bokan Gérard 8A, rue de la Colombe 67490 Altenheim.

Buchy Vincent 17, rue Principale 67490 Altenheim

Volgringer Bernard, 15, rue du Herenweg 67480 Altenheim

CHAPITRE II :ORGANISATION DE L'ALERTE ET DU SECOURS



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX

FICHE

PAGE 14

Personnes chargées de la réception de l'alerte :

 -Nom : VOLLMAR Mickaël
 Tél : 06.84.24.42.82.

 -Nom : HEITZ Jean Claude
 Tél : 06.83.37.80.24.

 -Nom : KNOBLOCH Daniel
 Tél : 06.86.88.18.30.

 -Nom : WICKER Murielle
 Tél : 06.82.87.22.25.

 -Nom : VIX Marie-Gérard
 Tél : 03.88.70.21.10.

HEITZ Jean Claude Chef des opérations de secours Adjoint au Maire 1, rue de Friedolsheim 67490 Altenheim appelle VOLLMAR Mickaël **KNOBLOCH Daniel** VIX Marie-Gérard Chargé des relations Maire publiques Secrétariat appelle 2. impasse de la appelle Adjoint au Maire 15, rue Principale Mésange 2, rue de la Colombe 67490 Altenheim 67490 Altenheim 67490 ALTENHEIM appelle **BOHNER** Etienne **BOKAN Gérard WICKER Colette** WICKER Murielle Responsable Responsable Responsable Responsable lieux publics Logistique **Economie Population** Conseiller Conseiller 3, rue de 8A, rue de la Conseillère Adjoint Wolschheim Colombe 3, rue de Dettwiller 2, rue des Vergers 67490 Altenheim 67490 Altenheim 67490 Altenheim 67490 Altenheim



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

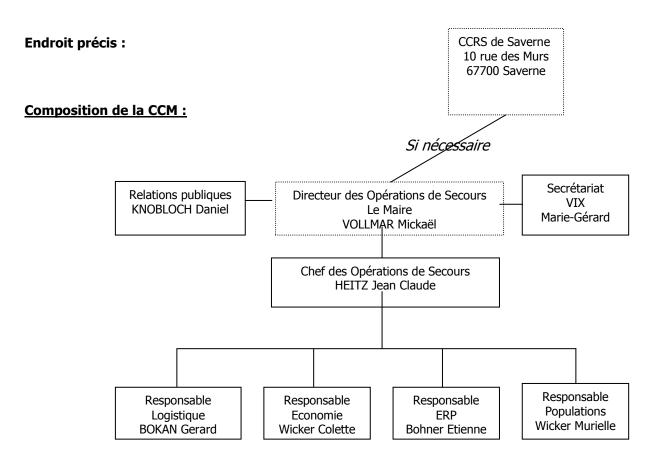
POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)

FICHE:

PAGE 15

Poste de commandement :

Adresse:



L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone UTILES

Commune de Altenheim DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE FICHE FICHE PAGE 16

❖ Identité: VOLLMAR Mickaël

Le maire est le directeur des secours sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsqu'un plan d'urgence départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, la maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès de ses administrés

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- **1** Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur accident ne se produise
- **2** Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement
- **3** Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale
- 4 Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres
- **5** Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés
- **6** Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- **7** Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (cf. modèle : fiche n°7).
 - 8 se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture

Commune de
Altenheim



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE ACTIONS

CHEF DES OPERATIONS DE SECOURS

FICHE

PAGE 17

Le Chef des Opérations de Secours, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.

Commune de Altenheim DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SECRETARIAT FICHE REFLEXE PAGE 18

❖ Identité du titulaire : VIX Marie-Gérard

Identité du suppléant : MARXER Angélique

🔖 Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

♥ Pendant la crise

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM

♦ Fin de la crise

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES FICHE REFLEXE

FICHE

PAGE 19

❖ Identité du titulaire : KNOBLOCH Daniel

Identité du suppléant : GENTNER Sébastien

♦ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire.
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- assure le lien avec le centre de presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent

Fin de la crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Commune de Altenheim DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE LOGISTIQUE FICHE REFLEXE

FICHE

PAGE 20

❖ Identité du titulaire : BOKAN Gérard

Identité du suppléant : MARXER Christophe

🔖 Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc.)

🔖 Pendant la crise :

- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- Met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre voir carte et fiche ci-jointes
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune voir fiche ci-jointe
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE

♥ Fin de la crise :

- informe les équipes techniques de la commune mobilisées de la fin de la crise
- assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Altenheim DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE RESPONSABLE ECONOMIE FICHE PAGE 21

❖ Identité du titulaire : WICKER Colette

Identité du suppléant : KNOBLOCH Michèle

🔖 Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise :

- informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE

- recense:
- . les personnels présents sur le site
- . les personnels en mission à l'extérieur du site
- . le nombre d'enfants et de femmes enceintes éventuellement présents (commerces notamment)

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES

♦ Fin de la crise :

- informe les commerçants artisans entreprises contactés de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Altenheim

Commune de

RESPONSABLE POPULATIONS FICHE REFLEXE

FICHE

PAGE 22

❖ Identité du titulaire : WICKER Murielle

Identité du suppléant : MARXER Angélique

♦ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

🔖 Pendant la crise :

- s'assurer de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assurer l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

♥ Fin de la crise :

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Commune de Altenheim		FICHE
	ORGANISATION DE L'ALERTE	Page 23

Sirène d'alarme située sur le toit de la mairie et le bouton déclencheur se situe sur la droite du bâtiment.

Commune de Altenheim		FICHE
	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	
	CIRCUIT D'ALERTE	Page 24

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE



LISTE DES RUES DU CIRCUIT D'ALERTE

PAGE 25

RUES	NOM DES FAMILLES	OBSERVATIONS

Commune de Altenheim	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	FICHE
	ORGANISATION DE L'EVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION	Page 26

Procédure d'évacuation :

<u>Hébergement des sinistrés :</u>



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE

FICHE

PAGE 27

AUTORITES

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Préfet	03.88.21.67.68	03.88.21.61.55	
Sous-Préfet	03.88.71.72.00	02.88.71.72.14	
Président de l'Intercommunalité	03.88.71.12.29	03.88.71.29.73	

CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

Identification	Téléphone	Fax	Observations
Mairie	03 88 70 21 10	03 88 70 21 10	

MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL

Fax de la Mairie : 03 88 70 21 10

NOM	Prénom	Tél.	Tél.	Tél.	Fonctions
		bureau	domicile	portable	
VOLLMAR	Mickaël		03.88.89.93.09	06.84.24.42.82	Maire
HEITZ	Jean-Claude		03.88.70.20.12	06.83.37.80.24	Adjoint au Maire
KNOBLOCH	Daniel			06.86.88.18.30	Adjoint au Maire
WICKER	Murielle		03.88.70.29.22	06.82.87.22.25	Adjointe au Maire
BOKAN	Gérard		03.88.70.24.88		Conseiller Municipale
MARXER	Christophe		03.88.70.27.81		Conseiller Municipale
BOHNER	Etienne		03.88.70.27.85		Conseiller Municipale
GENTNER	Sébastien			06.20.65.38.74	Conseiller Municipale
KNOBLOCH	Michèle			06.42.24.84.52	Conseillère Municipale
MARXER	Angélique			06.21.42.94.14	Conseillère Municipale
WICKER	Colette		03.88.70.26.50		Conseillère Municipale

PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions
Vix	Marie-Gérard	03.88.70.21.10	03.88.70.27.80	_	Secrétaire de mairie



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE

FICHE 28

PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

<u> </u>							
NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél. domicile	Tél. portable	Fonctions		
HOLLNER	Monique		03.88.70.25.91	•	Femme de ménage		

INTERCOMMUNALITE

NOM	Tél. bureau	Tél.	Tél. portable	Fonctions
		domicile		
Responsable alimentation en eau	03.88.91.66.88		06.23.68.96.64	
Responsable assainissement	03.88.19.97.09		06.03.05.28.67	Urgences 24/24
Responsable service technique				
Conseil Général	03.88.91.31.60			

COMMUNES VOISINES

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Etablissement Identité du		1	Observations		
public	responsable	Professionnel Domicile		Portable	Obsei vations

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Etablissement	Identité du	Téléphone			Observations
public	responsable	Professionnel	Domicile	Portable	Observations

ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable	Coordonnées du responsable
GARDERIES					
CRECHES					
ECOLES MATERNELI	LES				
ECOLES PRIMAIRES					
COLLEGES					

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

_			
_	T/	ч	
	ıυ	п	

ANNUAIRE DE CRISE

PAGE 30

ASSOCIATIONS

Nom et	Nom et								
MOHIEL	Nom et Nom et			Jours / Horaires de réunion					
coordonné es du président	coordonné es des lieux occupés	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Vend.	Sam	Dim.	Observations
VOLLMAR Mickaël 2, impasse de la Mésange	Salle polyvalente			20 h A 22 h		20h30 A 22 h			De novembre à mars
BOHNER Nathalie 3 rue de Wolschheim	Salle polyvalente		20 h A 21 h		20 h A 21 h				Toute l'année sauf juillet et août
\ N 2 C N 3	es du président /OLLMAR /lickaël 2, impasse de la /lésange BOHNER Nathalie B rue de	es des lieux occupés /OLLMAR Mickaël polyvalente 2, impasse de la Mésange BOHNER Nathalie Brue de	es du président /OLLMAR /Ickaël 2, impasse de la Mésange BOHNER Rathalie B rue de	es du président OLLMAR Jieux occupés OLIMAR Jieux occupés Journal Jieux occupés Lun. Mar. Mar. Jieux occupés Salle polyvalente Journal Jieux occupés Salle polyvalente Journal Jieux occupés Salle polyvalente Journal Jieux occupés Lun. Mar. Jieux occupés Mar. Jieux occupés Augustian Jieux occupés Journal Jie	es du président OLLMAR Journal Salle polyvalente 2, impasse de la Mésange BOHNER Salle polyvalente Salle polyvalente Salle polyvalente 20 h A 22 h 20 h A 21 h	es du président COLLMAR Jieux occupés COLLMAR Mickaël Colle la Mésange COLLMAR Salle polyvalente Colle la Mésange COLLMAR Nathalie Brue de Colle la Mer. Mer. Jeu. Colle la Mer. Mar. Mer. Jeu. Colle la Mer. Jeu. Colle	es du président OLLMAR Occupés OLIMAR OCCUPÉS OCCUPÉS	es du président OLLMAR Mickaël 2, impasse de la Mésange BOHNER Nathalie B rue de es des lieux occupés Lun. Mar. Mer. Jeu. Vend. Sam 20 h A 22 h 20 h A 22 h 20 h A 21 h	es du président lieux occupés /OLLMAR Mickaël 2, impasse de la Mésange BOHNER Nathalie Brue de es des lieux occupés Lun. Mar. Mer. Jeu. Vend. Sam Dim. 20 h A 22 h 20 h A 22 h 20 h A 21 h 20 h A 21 h

ANNUAIRE POPULATIONS « A RISQUES »

Personnes isolées

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, personnes à mobilité réduite)

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

Personnes sans moyen de locomotion

Nom du propriétaire	Adresse résidence secondaire	Adresse résidence principale	Toutes coordonnées	Observations

Personnes sous surveillance médicale ou bénéficiaire de soins réguliers

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Observations

Liste des résidences secondaire

Commune de Altenheim		FICHE
	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE ANNUAIRE DE CRISE	Page
		31

PERSONNEL MEDICAL: médecins, infirmiers, pharmacies, ambulances, pompes funèbres

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
	12 rue de l'Ecole	Tél: 03.88.91.42.17	ROHFRITSCH	Filaire :
Ambulance	67490 Dettwiller	Fax: 03.88.91.40.09		Portable :0685423835
Médecin	27 rue des	Tél :03.88.91.41.06	VONAU et GAHLI	Filaire :
	Vosges 67490 Dettwiller	Fax:		Portable :
Médecin	6, rue Louis	Tél:03.88.91.44.60	EGERMANN	Filaire :
	Pasteur 67490 Dettwiller	Fax:		Portable :
Médecin	5, rue de l'Eglise	Tél: 03.88.71.90.05	GRIES,	Filaire :
	67490 Dettwiller	Fax:	SCHLATTER,	Portable :
			KLAKOCER	
Médecin	6, rue du 21 novembre 67790 Steinbourg	Tél: 03.88.91.20.88	CHRISTOPH	
Médecin	14, rue du Mar. Leclerc 67790 Steinbourg	Tél: 03.88.01.33.86	NOËL	
Ambulance	57 rue St Michel	Tél: 03.88.91.11.80	Sainte BARBE	

ANNUAIRE ECONOMIE: ENTREPRISES — ARTISANS — COMMERCANTS

Raison sociale	Adresse	Coordonnées professionnelles	Identité de l'exploitant	Coordonnées personnelles
La Ruche Garderie périscolaire		Tél :03.88.70.28.77 Fax :03.88 .70.20.08	SOLLER Sandra REITTEL Alice DENIS Laétitia	Filaire : Portable :
		Tél : Fax :		Filaire : Portable :

CHAPITRE III: LES MOYENS RECENSES

Commune de Altenheim		FICHE
	DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE	
	LISTE DES VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX	Page 33

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre de places	Nom et coordonnées du détenteur

Commune of	le
Altenheim	



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

LISTE DES MATERIELS DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

FICHE

PAGE 34

Nature du matériel	<u>Quantité</u>	localisation



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT

FICHE

PAGE 35

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES (superficie, possibilité de restauration)
Salle polyvalente	24, rue Principale 67490 Altenheim	300 m ² Possibilité de restauration si les repas sont apportés sur place.

Commune	de
Δltenhein	n

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE



LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF

PAGE 36

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers°

Commune d	e
Δltenheim	



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE

ALIMENTATION (EAU, NOURRITURE...)

PAGE	
37	

Nature	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION (entreprises, particuliers°)

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE



LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

PAGE 38

RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Nom, prénom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE



LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

SAPEURS POMPIERS BENEVOLES

PAGE 39

Nom, prénom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
BALTZER Laurent	9, rue de Dettwiller	03.88.70.28.58	
BOHNER Etienne	3, rue de Wolschheim	03.88.70.27.85	



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RESSOURCES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

FICHE

PAGE 40

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières
Gymnastique BOHNER Nathalie	3, rue de Wolschheim	03.88.70.27.85	Sport
Amicale des pompiers BOKAN Gérard	8A rue de la Colombe	03.88.70.24.88	
Fabrique de l'Eglise VOLLMAR Bernard	7, rue Principale	03.88.70.20.96	
Théâtre VOLLMAR Mickaël	2, impasse de la Mésange	06.84.24.42.82	Théâtre
Don du sang LIENHARD Joseph	5, rue Principale	06.06.54.39.25	

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE



LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

ASSOCIATIONS DE SECOURISME OU DE SECURITE CIVILE PAGE 41

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières



DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES

AUTRES PERSONNES

FICHI	Ε

PAGE 42

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières

EXERCICES

Modalités permettant de tester le plan communal de sauvegarde et de formation des acteurs

EN CAS DE CRISE DOCUMENTS OPERATIONNELS



OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)

FICHE REFLEXE

FICHE

PAGE 45

Identité du titulaire : BOHNER Etienne

❖ Identité du suppléant : GENTNER Sébastien

🔖 <u>Au début de la crise</u>

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont
- communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- informe les établissements suivants :

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS
Mairie Eglise	Salle polyvalente	Ecole maternelle Salle polyvalente

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (VOIR CI-APRES)

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

♦ Fin de la crise

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE



RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P

Page 46

QUESTIONNAIRE « CAMPINGS »

DATE:	HEURE :
1) Identification du lieu public :	
2) Prénom et nom de la personne contactée :	
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissem	ent si besoin :
 Demander à la personne de désigner, au sein de reste à l'écoute de la radio et qui réponde au télép (si possible : identité de la personne désignée : 	hone.
4) Combien de personnes sont présentes?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se dépla	acer ?
6) Combien y a -t-il de femmes enceintes ?	
7) Combien y a-t-il d'enfants ?	
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, de couper les centrales de traitement d'air et les vent	



OUTILS OPERATIONNEL / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P

QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »

PAGE 47

DATE:	HEURE:	
1) Identification du lieu public :		
2) Prénom et nom de la personne contactée :		
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissen	nent si besoin :	
 Demander à la personne de désigner, au sein de reste à l'écoute de la radio et qui réponde au télép (si possible : identité de la personne désignée : 	phone.	
4) Combien de personnes sont présentes?		
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se dép	lacer ?	
6) Combien y a -t-il de femmes enceintes ?		
7) Combien y a-t-il d'enfants ?		
 Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations. Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles) Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur 		

OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE



RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P

PAGE 48

QUESTIONNAIRE « LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »

DATE:	HEURE:	
1) Identification du lieu public :		
2) Prénom et nom de la personne contactée :		
3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissem	ent si besoin :	
Demander à la personne de désigner, au sein de l'éreste à l'écoute de la radio et qui réponde au télép (si possible : identité de la personne désignée :	hone.	
4) Combien de personnes sont présentes dans les locaux	?	
5) Combien de personnes ont des difficultés pour se dépl	acer ?	
6) Combien y a -t-il de femmes enceintes ?		
7) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge		
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.		



OUTILS OPERATIONNELS DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P

QUESTIONNAIRE « LIE	UX
PUBLICS DE LOISIRS	>>

PAGE 49

DATE:	HEURE :
1) Identification du lieu public :	
2) Prénom et nom de la personne conta	octée :
3) Numéro de téléphone à joindre au se	ein de l'établissement si besoin :

Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :)

- 4) Combien de personnes sont présentes ?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a -t-il de femmes enceintes?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants?

Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.

OUTIL OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE



RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET E.R.P

FICHE 50

QUESTIONNAIRE « PISCINES »

DATE:	HEURE:

- 1) Identification du lieu public : Piscine municipale
- 2) Prénom et nom de la personne contactée :
- 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :
- Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.

(si possible : identité de la personne désignée :)

- 4) Combien de personnes sont présentes?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a -t-il de femmes enceintes?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants?
- F Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air.
- Demander au personnel de la piscine :
- de faire sortir de l'eau les personnes qui s'y trouvent
- de faire rhabiller les personnes
- de regrouper les personnes dans un endroit suffisamment grand pour les accueillir sans sortir des bâtiments



OUTIS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

RESPONSABLE LOGISTIQUE

FICHE « ACCUEIL DES POPULATIONS AU CENTRE DE RASSEMBLEMENT »

FICHE

PAGE 51

DATE /HEURE	NOM PREMOM	ADRESSE	OBSERVATIONS		
•	NOM-PRENOM		SANTE	AUTRES	

OUTILS OPERATIONNELS / DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE

RESPONSABLE ECONOMIE

QUESTIONNAIRE « ARTISANS - COMMERCANTS – ENTREPRISES »

PAGE 52

DATE: HEURE:
1) Identification de l'établissement :
2) Domaine d'activité :
3) Prénom et nom de la personne contactée :
4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :
Demander à la personne de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone. (si possible : identité de la personne désignée :)
5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?
6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
7) Combien y a -t-il de femmes enceintes ?
8) Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquez leur âge
9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?
Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.



OUTILS OPERATIONNELS

FICHE

EXEMPLE DE REQUISITION

PAGE **1/1**

Le Maire		
28; - Vu le Code Général des Coll - Vu l'urgence de la situation - Considérant ¹	lectivités Territoriales et (à détailler)	sation de la sécurité civile article 27 et notamment l'article L. 2212-1, survenu ce jour à
	ARRETE	
<u>Article 1^{er} :</u>		
Il est prescrit à M Demeurant à		
 ²d'avoir à se présenter sans pour effectuer la mission qu 		
- ² de mettre sans délai à la d		
et de le faire mettre en plac	ce à⁴ 	
		conditions fixées par les textes en
Article 2 :		
Le Commissaire de Police (ou le C l'exécution du présent arrêté.	Chef de Brigade de Ger Fait à LE MAIRE,	ndarmerie – à préciser) est chargé de le

PROJET 18082010 53

Préciser : l'accident, la catastrophe, le sinistre, etc.
Rayer la mention inutile.
Préciser la nature et le nombre de véhicules, matériels ou travaux nécessaires.
Indiquer le lieu précis.

OUTILS OPERATIONNELS

FICHE



EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULER

PAGE 1/1

۵ ا	Maire	ماء ،	
Le	Maire	: ue	

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'effondrement de terrain survenu le

Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

Considérant que l'effondrement de terrain constitue un danger pour sécurité publique ;

ARRETE

Article 1:

L'accès à la voieest interdit jusqu'à nouvel ordre.

Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdiant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3:

Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdiant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4:

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le

Le Maire

PROJET 18082010 54

OUTIS OPERATIONNELS



EXEMPLE D'ARRETE D'INTERDICTION DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES

FICHE

Le Maire de.....

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'effondrement de terrain survenu le

Vu le rapport d'expertise géotechnique établi par le Cabinet géotechnique en date du

ARRETE

Article 1:

L'accès aux propriétés ci-après énumérées est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de suivre l'évolution de la situation ou de prendre les mesures propres à y remédier :

-Parcelles appartenant à

-Parcelles..... appartenant à

Article 2:

Cette interdiction sera maintenue tant que les mesures préconisées dans le rapport géotechnique susvisé établi par le Cabinet...... pour mettre fin aux risques encourus n'auront pas été réalisées.

Article 3:

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4:

M. le Commandant de Gendarmerie de /M. le Directeur de la Police de, M. le Garde Champêtre de la commune de....., M. le Commandant des Sapeurs-Pompiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Mmes et Mrs les propriétaires des parcelles considérées

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le Le Maire



OUTILS OPERATIONNELS

EXEMPLE D'ARRETE POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMEDIAT) — 1 -

FICHE

Dans le cas de la ruine d'un immeuble à la suite d'un accident (incendie, mouvement de terrain) et si la ruine fait courir un danger immédiat (exemple : menace d'effondrement d'un pignon), le Maire tient des articles L2212-2, 1° et L2212-4 le pouvoir de faire procéder à toute mesure exigée par les circonstances : démolition, réparation, étaiement, installation d'un périmètre de protection. La compétence du maire s'exerce dans le cadre de son pouvoir de police générale. Elle fondée sur la notion d'urgence absolue à agir pour préserver la sécurité publique.

Attention : à l'inverse, la carence de décision peut engager la responsabilité de la commune. Le fait d'invoquer de ne pas avoir les moyens de se rendre compte de l'état de danger, n'est pas suffisant pour exonérer la collectivité de sa responsabilité (TA Strasbourg, 2 mai 2000, SCI OPA c/ville de THANN).

En pratique et si le cas se présente, avant de prendre la décision, un rapide échange avec la Sous Préfecture peut être judicieux.

Le Maire de.....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 1° et 5° et L 2212-4, Vu le Code de la Voirie Routière, (si le danger concerne la voirie)

Vu (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation, ...) survenu le

Vu les dégâts qui en résultent sur l'immeuble, adresse, appartenant à ... et particulièrement sur (décrire le plus précisément possible le dommage),

Considérant qu'en raison de (l'effondrement de terrain, l'incendie, l'inondation), les dommages survenus à l'immeuble, l'ouvrage, adresse, appartenant à..., sont tels qu'un effondrement est imminent, qu'il est susceptible de porter atteinte à la sûreté et à la sécurité des personnes et des biens,

Considérant que le danger est immédiat,

ARRETE

Article 1:

Un périmètre de protection est installé autour de l'immeuble, de l'ouvrage, adresse, appartenant à L'accès à l'intérieur du périmètre est interdit à toutes personnes, y compris les propriétaires, à l'exception de celles dûment autorisées, et chargées de prendre les mesures propres à remédier au danger imminent.

Article 2:

La démolition (l'étaiement, la réparation) de (préciser immeuble ou partie d'immeuble) est ordonné(e). Elle, (il) aura lieu sans délai autre que ceux nécessaire à la mise en sécurité des personnes qui y procéderont.



INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMUNE

EXEMPLE D'ARRETE POUR UN IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE MENAÇANT RUINE (AVEC NOTION DE DANGER IMMEDIAT) — 2 -

FICHE

Article 3:

Le présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et affiché à la mairie, ainsi que les lieux concernés, entrera en vigueur immédiatement.

Article 4:

A défaut d'exécution immédiate par , propriétaire ou son assureur subrogé, les dispositions prévues à l'article 2 sont exécutées sans délai par voie de réquisition.

Article 5:

En cas de réquisition, un titre de recettes représentatif des frais relatifs aux dispositions de l'article 2, sera émis à l'encontre de, propriétaire.

Article 6:

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Département
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Receveur Communal
- M propriétaire de l'immeuble considéré

Pour exécution chacun en ce qui les concerne

Fait à le Le Maire

Nota bene : En cas de défaut d'exécution par le propriétaire, prendre un arrêté de réquisition pour faire effectuer les travaux par une entreprise, d'où l'intérêt d'avoir dans l'annuaire opérationnel les coordonnées d'entreprises de TP, même si elles ne sont pas domiciliées dans la commune



OUTIS OPERATIONNELS

EXEMPLE DE MESSAGE RISQUE INONDATION

ALERTE DE LA POPULATION

FICHE

PAGE

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Une inondation approche.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.

Alerte de la population / signal national d'alerte / consignes

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence







Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :

30 secondes

LES CONSIGNES



Rentrez immédiatement chez vous ou dans un bâtiment *



Ne sortez pas ! Ne restez pas dehors !



Fermez portes et fenêtres,

calfeutrez les ouvertures et aérations, arrêtez

la ventilation et la climatisation



Eteignez toute source d'ignition

les flammes, cigarettes, appareils électriques, moteurs thermiques, etc.



Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un linge mouillé Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau

Ne cherchez pas vos enfants à l'école

Ils y sont en sécurité, les enseignants s'en occupent.



Ecoutez la radio France Bleu Alsace 101.4 MHz

Vous serez tenus au courant de l'évolution de la situation.



Ne téléphonez pas

sauf en cas d'absolue nécessité les lignes doivent rester disponibles pour les secours

*dans quelques cas spécifiques (rupture de barrage, inondation brutale ...), rejoignez un lieu sûr (par exemple un lieu en hauteur en cas d'inondation)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 Modifiée





MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène		
Arrondissement :		
Date et heure du phénomène		
Du :	au	
Identification du phénomène		
A. Inondations		
A1 - inondation par débordement d'un cours d'eau		
préciser le ou les cours d'eau concernés:		
(ex : rivière de Charente, Ruisseau du moulin, ru des graves) :		
A2 - inondation par ruissellement et coulée de boue associée		
A3 - inondation par remontée de nappe phréatique		
B. Crue torrentielle		
C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine)		
D. Mouvement de terrain		
E. Sécheresse/Réhydratation des sols		
F. Séisme		
G. Vent cyclonique		
H. Avalanche		
Mesures de prévention existantes et envisagées		
(études ou travaux, prise en compte dans le POS, PPR, arrêté de mise en péril)		
Nombre de bâtiments endommagés	Fait à, le :	
	LE MAIRE (cachet de la mairie)	